

L'ÉCONOMIE SOCIALE DE MARCHÉ

L'économie du don : Essai de relecture de Caritas in veritate de Benoît

XVI

Raymond Bernard GOUDJO

Publié le 29 juin 2009, « Caritas in veritate » ou « l'amour dans la vérité » de Benoît XVI est une mine de réflexion à la fois spirituelle et humaine sur notre relation à Dieu se pratiquant concrètement dans le tissu des rencontres avec l'autre, les autres, surtout dans le cadre économique, politique et culturel.

Que pourrait bien signifier les termes « amour » et « vérité » aujourd'hui dans l'espace de l'économie, de la politique et de la culture postmoderne ? Nous sommes en présence d'une affirmation forte de la foi chrétienne qui commence par soutenir que Jésus Christ demeure toujours pour le chrétien et tout homme de bonne volonté le « Grand Pasteur » du troisième millénaire et que la marche du temps n'est viable que sous sa houlette qui est « Amour » et « Vérité ». Ce sont des valeurs incontournables quelle que soient les péripéties intellectuelles et mêmes les violences que l'homme pourrait user pour en échapper.

Dans l'amour et dans la vérité, il y a toujours un vaste champ impossible à occulter, un vaste champ qui s'appelle « don » ou espace nécessaire de gratuité qui pénètre et compénètre entièrement tout l'espace relationnel ; l'économie n'y échappe pas, la politique non plus. Si nous disons couramment que c'est l'intérêt qui guide le monde, nous devons en même temps nous rendre compte que le pur profit est destructeur de l'âme du monde qui finalement se reçoit d'ailleurs, s'accueille comme don gratuit.

Quand Benoît XVI s'exprime dans son encyclique « Caritas in veritate » que veut-il souligner ? Veut-il soutenir une économie du don qui appelle constamment à l'État-providence ? Ou bien veut-il faire ressortir la valeur spirituelle et anthropologique du don même dans l'activité économique ? Nous nous emploierons dans notre réflexion à lever l'aporie.

I. La gratuité et le don : espace de l'ailleurs

« Lorsque tu feras la moisson dans ton champ, si tu oublies une gerbe au champ, ne reviens pas la chercher. Elle sera pour l'étranger, l'orphelin et la veuve, afin que Yahvé ton Dieu te bénisse dans toutes tes œuvres. Lorsque tu gauleras ton olivier, tu n'iras rien y rechercher ensuite. Ce qui restera sera pour l'étranger, l'orphelin et la veuve. Lorsque tu vendangeras ta vigne, tu n'iras rien y grappiller ensuite. Ce qui restera sera pour l'étranger, l'orphelin et la veuve. Et tu te souviendras que tu as été en servitude au pays d'Égypte ; aussi je t'ordonne de mettre cette parole en pratique. » (Dt 24, 19-22)

Dans la sainte Bible, le livre du Deutéronome tient une place clef parce que premièrement il souligne les thèmes essentiels du mystère du salut que sont le mystère de Dieu, le choix du peuple élu dans la marche de l'histoire et l'exigence d'une pratique religieuse touchant à tous les niveaux de la vie humaine, mais surtout en second lieu parce qu'il est une réflexion constante sur l'« écoute » de Dieu à travers la lecture des signes du temps présent pour tendre vers un « don » humainement insaisissable.

Dans la portion de texte ou péricope que nous avons choisi pour lancer notre réflexion, nous soulignons d'abord la présence perpétuelle du mystère qui veut que l'homme ne soit pas soumis au calcul précis et logique du « Je dois absolument récolter tout ce que j'ai semé et en profiter jusqu'au bout ». Certes, l'homme a eu à bêcher, semer et entretenir son champ jusqu'à la moisson, certes il en a le droit de tout récolter sans rien perdre pour en avoir tout le bénéfice, mais il n'est pas maître de lui-même au sens plénier du terme ; un ailleurs dont il se reçoit, doit en permanence l'interpeller.

Nous relevons ensuite dans cette même péricope que la gerbe oubliée dans le champ n'est pas du gaspillage, ni du gâchis, mais qu'elle est œuvre providentielle, car celui qui n'a rien, celui qui a besoin d'être soutenu - et il est bien précisé trois images typiques de pauvreté surplombant l'histoire : « étranger, veuve, orphelin » - pourra passer à son tour récolter. Autrement dit, nul ne peut profiter tout seul du fruit de son travail, il faut accepter de devenir soi-même un espace de gratuité, un espace de don en donnant au pauvre la possibilité de ne pas mourir de vivre même dans son indigence. Notons dès à présent ici qu'il ne s'agit pas de supprimer les inégalités qui sont d'ailleurs connaturelles à l'homme, mais d'éviter que ces inégalités deviennent des espaces patents d'injustices en laissant le fossé se creuser. Relevons qu'est mis ici en exergue le devoir de solidarité.

Toujours dans la même péricope, un autre point se laisse voir : l'étranger, la veuve et l'orphelin, en un mot le pauvre affamé n'attend pas paresseusement assis qu'une partie du fruit de la récolte lui soit apportée. Si le propriétaire du champ, de l'oliveraie et de la vigne n'ont pas à absolument tout récolter dans le but d'être la providence du pauvre qui a faim, il faut que ce pauvre aussi se mette au travail. Il n'a certes pas à semer parce qu'il n'en a pas pour l'instant la capacité et la force, il n'a certes pas aussi à moissonner pour le compte du propriétaire de sorte à mériter son salaire, mais il ne peut rester assis là à tendre la main. La dignité de l'homme s'exprimant particulièrement aussi dans l'homme au travail exige du pauvre une initiative participative pour manger son pain quotidien. Il lui faut aller glaner le champ, l'oliveraie et le vignoble après la récolte. La quête du pain quotidien se fait toujours à la sueur du front et la confiance en la providence n'est donc ni attentisme, ni paresse, ni parasitage. Soulignons ici la mise en évidence du principe de subsidiarité, c'est-à-dire la conjonction de la créativité, de l'initiative et de la participation.

Enfin, cette péricope souligne fortement que Dieu seul est maître de la vie et que la condition de prospérité d'aujourd'hui ne doit pas nous faire oublier les vaches maigres d'hier au point

de manquer au devoir de gratuité ou de bonté envers autrui. Même si la vie n'est pas comme une roue qui tourne de façon circulaire, il peut se faire que dans le cours de l'histoire les situations et circonstances changent les donnees. Le devoir de gratuité s'impose comme la seule issue possible pour respecter l'homme dans sa dignité. Comme un devoir n'est pas facultatif, il relève de l'ordre ; et l'expression divine « je t'ordonne de mettre cette parole en pratique » n'est pas un diktat, mais une accentuation mise sur la gratuité comme connaturelle à l'homme. Les hommes ne pourront réellement vivre ensemble que s'ils savent donner gratuitement comme ils se sont eux-mêmes reçus gratuitement du Créateur. En un mot, il est pour tout homme de sa responsabilité morale, que dis-je, humaine, d'être une gratuité pour l'autre. Benoît XVI commencera par dire dans « Deus caritas est » que « ...l'amour, dans sa pureté et dans sa gratuité, est le meilleur témoignage du Dieu auquel nous croyons et qui nous pousse à aimer. »¹ Il précisera ensuite sa pensée dans « Caritas in veritate » en ces termes nouveaux : « La cité de l'homme n'est pas uniquement constituée par des rapports de droits et de devoirs, mais plus encore, et d'abord, par des relations de gratuité, de miséricorde et de communion. La charité manifeste toujours l'amour de Dieu, y compris dans les relations humaines. »²

L'analyse de sommaire de ce passage du Deutéronome nous situe à présent devant la question de l'économie du don.

II. L'économie du don ou l'économie du parasite

« En affrontant cette question décisive, nous devons préciser, d'une part, que la logique du don n'exclue pas la justice et qu'elle ne se juxtapose pas à elle dans un second temps et de l'extérieur et d'autre part, que si le développement économique, social et politique veut être authentiquement humain, il doit prendre en considération le principe de gratuité comme expression de fraternité. »³

La question du don peut véritablement porter à confusion dans les esprits non préparés au sens de la gratuité, surtout dans une Afrique qui continue dans son ensemble, malgré de sensibles prises de conscience, d'être encore sous perfusion et sous assistante respiratoire tant pour faire tourner son économie que pour vivre la politique. Cette situation qui dure au moins depuis les indépendances, donc les années 1960, a fait naître dans les cœurs et les pensées que tendre paresseusement la main, c'est-à-dire mendier est un acte de dignité. Cette forme d'économie fortement centrée sur un type d'assistance infantile des riches envers les pauvres pour mieux les rendre dépendants, empêche la croissance réelle en formatant les esprits à une vie sociale de parasite, de dépendance acquise et voulue. L'économie du don est une économie du

¹ Benoît XVI, Deus Caritas est (Dieu est amour), Cité du Vatican, 25.12.2005, DCE 31.

² Benoît XVI, Caritas in veritate, Cité du Vatican, 29.06.2009, CIV 6.

³ CIV 34.

parasite, car au détriment des personnes, les valeurs du bien commun, de la solidarité et de la subsidiarité sont tout simplement corrompues. Si l'on sait bien qu'il vaut mieux apprendre à son fils à pêcher qu'à lui donner du poisson, on peut dès lors comprendre que le don qui asservit, n'est pas une générosité, mais un vice de don.

Nous entendons bien souvent au plan économique et politique ce que, avec beaucoup de désinvolture, certains cadres osent signifier, comme par exemple que notre gaspillage et nos détournements en Afrique seront comblés par l'aide internationale dont notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire internationale et autres bailleurs de fonds. Car dit-on, ces institutions ont à la fois horreur des déséquilibres budgétaires mais surtout des troubles sociopolitiques tous azimuts qui ne profitent pas aux pays riches. De même, nous savons que la masse populaire réagit similairement en caisse de résonance comme si le don si fortement intéressé serait la potion miracle réglant les déséquilibres sociaux importants produits par une gabegie sans cesse croissante. Nous courrons après et élisons généralement en Afrique des Chefs d'État non pas en interrogeant et scrutant de leur qualité et capacité réelles à gouverner, mais tout simplement parce que sur leur carte de visite est inscrit le nom d'une institution financière internationale, bailleur potentiel de fonds. Dans la rue et un grand nombre de familles, les enfants comme des adultes tendent effrontément la main pour demander un « cadeau », de l'argent surtout, à l'Européen et à l'Africain apparemment plus nanti, non pas parce qu'ils sont effectivement dans le besoin, mais tout simplement parce qu'ils ont attrapé le virus de la mendicité, du parasite, comme challenge économique. Il y a encore beaucoup d'exemples à donner, mais passons outre.

Cette forme d'assistanat, « économie du cadeau » ou parasitage économique, est en fait une forme de corruption de l'esprit d'initiative qui nuit intrinsèquement tant au principe de solidarité qu'au principe de subsidiarité. La puissance de créativité est émoussée par le fait que l'argent frais gratuit, en ses dessous très corrompus, voire mafiosis, a été injecté sans autres forme de procès, soit pour mieux ancrer les pays pauvres dans la dépendance, soit pour enrichir au passage des partis et des individus appartenant aux deux mondes, le premier et le tiers monde. Ce parasitage économique corrompt aussi le soutien mutuel que se doivent les personnes, soutien qui se veut être une aide, voire une dette, poussant l'emprunteur à mettre toutes les chances de son côté pour se prendre en charge grâce au don prêté ou au don gratuit.

Faisant une réflexion sur la gratuité et critiquant le système général de gouvernance en France, François de Saint Victor fait ressortir deux types de corruption qui opacifient la valeur de la gratuité dans nos sociétés contemporaines. Il donne au premier type le nom de « corruption institutionnelle privée » qu'il considère comme des mafias spoliant violemment les créateurs de richesse. Ceux-ci n'ont plus d'abord la franche latitude d'être proche de leurs collaborateurs et employés en leur faisant participer aux fruits de l'entreprise, ensuite, ils ont du mal à investir et à garantir leurs outils de travail pour la prospérité de l'entreprise. Plus pervers, selon notre même auteur, est le second type de corruption appelé « corruption

institutionnelle publique ». Dans son analyse, il dénonce le détournement de la légalité et de l'institution à des fins vraiment partisans et individualistes. Son approche plus qu'édifiante, interroge le système dans lequel nous sommes désormais embarqués contre notre gré. « Plus significative - écrit-il - est la corruption institutionnelle publique, même si elle est tout à fait légale : elle assure aux bénéficiaires du secteur public des rentes de situation statutaires à charge du secteur civil marchand. La capacité unilatérale et pratiquement illimitée du pouvoir politique à prélever des ressources par l'impôt et les taxes, et à en emprunter à l'extérieur pour financer son déficit en endettant les citoyens, stimule l'imagination de ceux qui peuvent capter en leur faveur traitements, pensions, revenus sociaux, avantages statutaires, train de vie, cadre de vie, etc. A ces largesses distribuées aux bénéficiaires du secteur public s'ajoutent les redevances légalisées imposées par les monopoles de tous genres : statuts de la SNCF, EDF-GDF, Poste, RATP, etc. mais aussi rente de 1% du chiffre d'affaires d'EDF versé au Comité d'entreprise et recyclé vers les syndicats et partis politiques les contrôlant. Dérogatoires par rapport aux contrats et prévoyances en vigueur dans la société civile, les contrats et régimes de retraite applicable à la fonction publique, aux régimes spéciaux des grandes sociétés à capitaux publics, sont autant de spoliations à charge de la société civile bien moins lotie. « Associations » subventionnées et syndicats « représentatifs » jouent de leurs accointances avec les organisations politiques pour protéger et faire prospérer leurs prébendes. Et aucune voix ne parvient à se faire entendre pour dénoncer ces malhonnêtetés : un rapport parlementaire récent particulièrement bien documenté et explosif par ses révélations a été mis sous scellé par décision unanime de tous les partis politiques et syndicats pour cacher le scandale et proroger leurs abus. Les grands médias nationaux, dont la capacité d'indignation est hautement sélective, ne s'en sont pas vraiment émus... »⁴

François de Saint Victor sait bien de quoi il parle, car haut cadre d'entreprise dans le secteur privé français, il voit et vit au quotidiens les injustices infligées aux pauvres par l'usage du subterfuge de l'économie du don.

Certains pays africains comme le Bénin se réfléchissent parfaitement, malgré le contexte différent, dans ce miroir déformant français que nous présente de Saint Victor. Avons-nous oublié cette phrase si illustre tournée vers les anciennes colonies de l'ex métropole : « Quand la France tousse, le Bénin est enrhumé » ?

Benoît XVI lie le don au devoir de justice et aussi au développement. La vraie justice n'est pas de recevoir pour le consumérisme et sans fructification, la vraie justice, c'est être participant actif du bien commun en mettant ses talents en relief, premiers dons gratuits naturels reçus, que les dons et contre-dons sociaux, assistances réciproques incontournables, aident à faire croître. C'est pourquoi le don sans être juxtaposé à la justice lui demeure

⁴ François de Saint Victor, Valeur, gratuité et prospérité. Un essai d'intégration théorique. Article encore inédit, avril 2012.

intimement lié par le fait que l'être-don et la vertu s'interpellent et se compènètrent perpétuellement.

L'économie du don n'a donc pas été pensé par Benoît XVI dans son encyclique « Caritas in veritate », jamais sa vision du social n'a été effleurée par cette approche parasite du social portant atteinte à la dignité intime de l'homme. Au contraire, c'est l'homme réellement au travail dont la générosité est compagne de vie qui est sérieusement pensé par le Souverain Pontife.

III. Le don en économie

« ... non seulement les principes traditionnels de l'éthique sociale, tels que la transparence, l'honnêteté et la responsabilité ne peuvent être négligées ou sous-évaluées, mais aussi que dans les relations marchandes le principe de gratuité et la logique du don, comme expression de la fraternité, peuvent et doivent trouver leur place à l'intérieur de l'activité économique normale. C'est une exigence de l'homme de ce temps, mais aussi une exigence de la raison économique elle-même. C'est une exigence conjointe de la charité et de la vérité. »⁵

Pour éviter toute confusion, nous préférons employer le terme de don en économie à celui de l'économie du don. Certes, Benoît XVI, se référant à son prédécesseur Jean-Paul II dit que celui-ci avait vu dans la société civile le milieu le plus approprié pour l'exercice d'une « économie de la gratuité et de la fraternité »⁶. Cette expression ne peut pas être réduite à l'économie du don, car elle s'arrime à la vertu de justice et de solidarité que le Pontife actuel reprecise. Le don en économie veut remettre en exergue un principe et une vertu, tous deux incontournables dans la relation à l'autre, surtout en matière économique. Il s'agit du principe de solidarité qui en son sens réel pose l'obligation réciproque de tous à l'engagement pour le bien envers tous ; et de la vertu de justice dont la signification authentique se réfère au dû réciproque du don de soi au prochain en vertu du don de la vie venue de l'au-delà de tout, c'est-à-dire de Dieu.

Si la société civile est désignée comme le lieu privilégié du don et de la gratuité, c'est qu'elle est principalement le foyer de l'éducation de l'homme au métier d'homme, le bouillon de créativités et d'initiatives dans un esprit commun de convergence et d'unification finale. La société civile est en effet un ensemble complexe de relations impliquant l'individu que la famille et toutes les formes de groupements et d'associations portent vers une socialisation plus intégrante. Au début et au cœur de la société civile se trouve la famille comme expérience première humaine du don et de la gratuité. A l'intérieur de la famille, solidarité et

⁵ CIV 36.

⁶ Cf. CIV 38.

justice s'interpellent et se compénètrent perpétuellement parce que chacun développe progressivement en son sein une personnalité créative qui va progressivement dépasser l'espace de la cellule familiale pour aller à la rencontre de tous en vertu du réseau indéfini des relations.

Le don gratuit originellement expérimenté en famille et subséquemment dans les diverses associations et groupements ne peut pas être brusquement rompu par cette activité humaine essentielle qu'est l'économie. Initialement pensée comme gestion de l'espace maison, l'économie, bien qu'étant devenue un champ de la concurrence et du profit, perd en son intime son âme, si elle se renie comme un espace premier de générosité. Car perçue sous l'angle unilatérale de la concurrence et du profit, l'économie œuvre finalement et subrepticement à déformer et vider la personne humaine de sa substance. L'être généreux insufflé en l'homme dès l'instant de la conception est, au contact de l'économie actuelle, transformé de plus en plus en loup pour son semblable. « Le don, écrit Jean-Yves Naudet, n'est donc pas une forme secondaire ou archaïque de relation sociale. La première redistribution, y compris financière, se fait entre époux, entre parents et enfants, et aujourd'hui via les grands-parents, entre générations, donc dans la famille. Et le don est omniprésent dans la société civile. Pensons à l'aide au tiers-monde et au quart-monde chez nous. »⁷

Ce qui motive le devoir de solidarité des uns envers les autres, de même que ce qui pousse à l'obligation du devoir mutuel, ce n'est pas une loi extérieure, mais une loi (un lien) intime à l'homme lui-même, principe de générosité qui au-delà du simple sentiment de pitié, est un souci immédiat d'être présent par le cœur à la misère de l'autre et de lui porter une assistance allant irrémédiablement vers une auto-prise en charge de soi par soi-même.

Tout en reconnaissant que « le marché de la gratuité n'existe pas » et que la loi ne peut pas imposer des comportements gratuits⁸, Benoît XVI ouvre l'homme économique à son horizon transcendant, horizon que ses comportements économiques ne peuvent détruire parce que cri intérieur profondément gravé en lui : la soif de fraternité. Si Blaise Pascal eut à dire que l'homme passe infiniment l'homme, il est facile de saisir que « l'homo economicus » passe infiniment l'économique pour tendre au fondamental : la vocation constante de tout homme à la fraternité ; et toutes les formes de l'activité humaine doivent nous y conduire. Les revendications sociales diverses à plus de justice sociale, à la bonne gouvernance, au respect des droits des personnes, surtout des plus petits, à la réduction des inégalités, à l'égalité des traitements sociaux, ne peuvent pas être ramenés à un simple bien-être matériel. Derrière ces cris se cachent un cri unique plus profond qui sourd du cœur de l'homme et qui s'exprime en

⁷ Jean-Yves Naudet, *La doctrine sociale de l'Église. Une éthique économique pour notre temps*, Aix-Marseille 2011, p. 194.

⁸ CIV 39.

des mots encore pas assez audibles dans les gestes : il s'agit de la tension de fraternité authentiquement humaine ; une tension qui recherche l'homme intégral pour que se crée et se vive une réelle civilisation de l'amour.

Malheureusement nous restons bien souvent au Bénin voire en Afrique dans nos revendications superficielles qui ne sont aucunement quête de la qualité de l'être et du mental pour développer par ses propres forces une économie stable et porteuse d'une politique de développement humain intégral. Nos revendications s'arrêtent à l'horizon « terre à terre ». La vie est chère, les conditions sociales actuelles de vie dépassent pour un grand nombre déjà la précarité et oscillent dangereusement vers la misère. Mais le recours à l'État-providence devant le gaspillage et le gâchis d'un développement humain piloté à vue par une politique économique et sociale truffée de bricolages et de colmatages n'est pas une solution durable et surtout viable. Il faut que le Bénin voire l'Afrique prenne sérieusement de la hauteur, car aucune logique ni bon sens ne nous autorisent à vouloir soigner le grabataire en se faisant soi-même grabataire. Ce n'est pas parce que nous accusons la gabegie au sommet et dans les aspérités de ce que nous appelons nébuleusement le système, que nous allons réclamer le même traitement nébuleux au point de pousser volontairement à l'effritement puis à l'effondrement de notre pays. Il faut procéder à un sursaut ne réduisant pas l'homme à l'économiquement intéressé et profitable. Une élévation du regard peut nous conduire à un jugement plus élevé, plus perspicace pour un engagement résolu et tenace sur le très long terme. Il est essentiellement impérieux que nous apprenions à analyser nos questions sociales autrement. Benoît XVI nous y convie instamment pour un horizon plus large, une générosité totale.

L'homme économique doit pour cela s'inscrire dans l'homme, la personne totale qui a toujours comme expérience première le don gratuit et l'exigence de contribuer à cette gratuité en s'obligeant au travail qui pourvoit au quotidien de tous et au sien. La véritable générosité, la gratuité au sens propre du terme n'est pas un cadeau offert ici pour faire tout simplement plaisir, la véritable gratuité que souligne le don en économie s'éclaire ainsi : « Le principe de subsidiarité doit être étroitement relié au principe de solidarité et vice-versa, car si la subsidiarité sans la solidarité tombe dans le particularisme, il est également vrai que la solidarité sans la subsidiarité tombe dans l'assistanat qui humilie celui qui est dans le besoin. »⁹

En conclusion, Benoît XVI ne souscrit pas du tout à l'économie du don qui plonge la personne humaine dans une indigne dépendance tant aux autres qu'à l'État-providence. Aussi bien le particularisme que l'assistanat ne construisent pas l'homme en tant que personne, ils l'avilissent. Le don en économie est un espace incontournable d'humanisation d'une activité

⁹ CIV 58.

économique qui rencontre tout homme et tout l'homme. Le don en économie appartient au don gratuit qui est le trait premier de la culture humaine. C'est sur ce terrain que les hommes peuvent réellement oser se rencontrer pour créer la civilisation de l'amour. Telle est en effet la conviction de Benoît XVI : « La coopération au développement ne doit pas prendre en considération la seule dimension économique ; elle doit devenir une grande occasion de rencontre culturelle et humaine... De multiples et singulières convergences éthiques se trouvent dans toutes les cultures ; elles sont l'expression de la même nature humaine, voulue par le Créateur et que la sagesse éthique de l'humanité appelle la loi naturelle. Cette loi morale universelle est le fondement solide de tout dialogue culturel, religieux et politique et elle permet au pluralisme multiforme des diverses cultures de ne pas se détacher de la recherche commune du vrai, du bien et de Dieu. L'adhésion à cette loi inscrite dans les cœurs, est donc le présupposé de toute collaboration sociale constructive. Toutes les cultures ont des pesanteurs dont elles doivent se libérer, des ombres auxquelles elles doivent se soustraire. La foi chrétienne, qui s'incarne dans les cultures en les transcendant, peut les aider à grandir dans la convivialité et dans la solidarité universelles au bénéfice du développement communautaire et planétaire. »¹⁰

¹⁰ CIV 59.